



PERMIS DE SUCCÈS

Rapport annuel 2010–2011

Office of the
fairness
commissioner

Bureau du
commissaire à
l'équité



 Ontario

QU'EST-CE QUE LE BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ?

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) a été créé par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*, afin de garantir que toute personne qualifiée pour exercer une profession réglementée en Ontario puisse obtenir un permis pour exercer dans notre province. Ce besoin est né du fait que certains professionnels, en particulier ceux formés à l'extérieur de l'Ontario, se heurtaient à des obstacles inutiles.

Le BCE travaille avec les organismes de réglementation qui contrôlent les professions réglementées pour veiller à ce que leurs pratiques de délivrance de permis soient transparentes, objectives, impartiales et équitables. En fin de compte, l'objectif du BCE est de faire en sorte que toute personne qualifiée dans une profession réglementée qui désire exercer sa profession en Ontario ne soit pas empêchée de le faire en raison d'un processus de délivrance de permis inutilement complexe, coûteux ou long.

AMÉLIORATION CONTINUE

À partir de mars 2011, le BCE axe son action sur la mise en œuvre d'une **stratégie visant à promouvoir l'amélioration continue**. L'évaluation est au centre de cette stratégie. Le BCE procédera à l'évaluation des pratiques de délivrance de permis dans le cadre d'un cycle bisannuel à l'occasion duquel il formulera des recommandations pour améliorer les pratiques, le cas échéant, et contrôlera la mise en œuvre des plans d'action élaborés par les organismes pour répondre aux préoccupations du BCE. Les évaluations seront basées sur deux guides, l'un pour les professions de la santé et l'autre pour les professions non liées à la santé. Le BCE a élaboré ces guides en tenant compte des commentaires des organismes de réglementation et des organismes d'évaluation des titres de compétences. La stratégie visant à promouvoir l'amélioration continue s'appuie sur les précédentes recherches et activités menées par le BCE, lesquelles lui ont permis de bien comprendre les défis que doivent relever les auteurs d'une demande et les réalités des processus de délivrance de permis en Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la commissaire	1
Professions réglementées de l'Ontario	2
Succès obtenus	4
Accent mis sur l'amélioration	6
Information pertinente	8
Liaison	11
Vigilance soutenue	12
Conseils au gouvernement pour 2010–2011	14
États financiers	18
Équipe du BCE	19

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE



À propos de la commissaire – L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M.

Membre de l'Ordre du Canada, récompense soulignant sa « brillante carrière d'éducatrice, de politicienne et de militante pour la justice sociale », Jean Augustine a été nommée au nouveau poste de commissaire à l'équité de l'Ontario en 2007. Son empathie pour les nouveaux arrivants dans la province donne une dimension humaine au travail qu'elle accomplit au BCE. Elle a elle-même quitté la Grenade pour venir au Canada en 1960. Elle peut notamment s'enorgueillir d'avoir été la première femme afro-canadienne à être élue au Parlement du Canada puis la première femme noire à faire partie du cabinet fédéral. Son mandat au BCE s'achève en mars 2012.

Durant les quatre années qui ont suivi la création du BCE, j'ai été réconfortée par les pratiques des professions réglementées de l'Ontario. Je suis convaincue que les organismes de réglementation essaient sincèrement de veiller à ce que leurs exigences en matière de délivrance de permis soient équitables et raisonnables.

Dans le même temps, notre bureau a identifié un certain nombre de problèmes liés à la délivrance de permis qui justifient une vigilance soutenue et la poursuite de notre action. Tout obstacle est important. Lorsque l'auteur d'une demande est confronté à un système qui est trop compliqué, confus ou onéreux, les résultats peuvent être dévastateurs. Des vies et des familles peuvent en être inutilement affectées, voire dans certains cas irrémédiablement brisées.

La délivrance de permis, par définition, est un exercice axé sur les processus. Mais nous ne devons jamais perdre de vue le coût humain engendré par les dysfonctionnements du système. Nous devons également prendre conscience que lorsque des personnes talentueuses et compétentes sont dans l'impossibilité de contribuer à notre économie, c'est la communauté tout entière qui en pâtit.

Nous n'ignorons pas que les permis sont absolument essentiels. Après tout, les professions qui les exigent ont des répercussions directes sur le bien-être de la population. Seules les personnes qualifiées devraient être autorisées à exercer une profession réglementée. Notre mission consiste à faire en sorte que toutes les personnes qualifiées disposent de cette possibilité.

Je suis fière de ce que nous avons accompli jusqu'ici. Comme le montre ce rapport annuel, nous avons fait d'énormes progrès. Je me réjouis par ailleurs de la coopération des organismes de réglementation qui se sont montrés réceptifs à nos conseils et recommandations. D'autres instances emboîtent le pas. Nous sommes ravis de partager ce que nous avons appris tout en continuant à développer notre expertise.

La commissaire à l'équité, province de l'Ontario,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JA' with a stylized flourish.

L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M.

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES DE L'ONTARIO

Pour être autorisée à exercer une profession réglementée, une personne doit satisfaire à des critères spécifiques. Afin de maintenir des normes les plus exigeantes possibles, les processus de délivrance de permis sont assez intensifs et les critères retenus combinent diplômes et expérience pratique.

Dans certains cas, les professionnels qui viennent en Ontario ont déjà été formés dans d'autres instances mais ils doivent prouver qu'ils satisfont aux normes de l'Ontario avant d'être autorisés à exercer leur profession dans la province.

Dans chaque profession, un organisme de réglementation est autorisé à fixer et à appliquer ses propres normes. L'organisme de réglementation contrôle le processus de délivrance de permis et travaille parfois avec des organisations externes, telles que des organismes d'évaluation des titres de compétences, pour faciliter le processus de délivrance de permis.

FAITS EN BREF >

Le BCE contrôle les pratiques de délivrance de permis de **40** organismes de réglementation en Ontario. D'ici 2012, le BCE contrôlera également les pratiques de délivrance de permis de **21** métiers spécialisés.

On recensait **779 064** professionnels agréés en Ontario en 2010, soit une augmentation de **4 %** par rapport à 2009.



Nouvelles professions de la santé

L'Ontario compte cinq nouvelles professions de la santé réglementées : homéopathie; kinésiologie; naturopathie; psychothérapie et thérapie de santé mentale; et médecine traditionnelle chinoise et acupuncture.

Le BCE collabore avec les organismes de réglementation en charge de ces professions, afin de veiller à ce que leurs pratiques de délivrance de permis soient dès le départ transparentes, objectives, impartiales et équitables.

109 366 personnes, soit environ **14 %** des professionnels agréés en Ontario, ont été formées à l'étranger.

Au total, **57 875** nouvelles demandes de permis ont été reçues en 2010. Sur ce total, **13 587** demandes émanaient d'auteurs d'une demande étrangers.

L'Inde, les **États-Unis** et les **Philippines** étaient les trois premiers pays d'origine des personnes présentant une demande de permis en Ontario, en 2010.



SUCCÈS OBTENUS

Le Bureau du commissaire à l'équité est le fer de lance de changements institutionnels systémiques à long terme. Une telle transformation nécessite de faire preuve de diligence tout au long du processus. Elle doit se faire progressivement, en bâtissant et en consolidant une culture d'équité, de transparence et d'accessibilité dans l'ensemble des organisations impliquées dans la délivrance de permis.

Jusqu'ici, le BCE a réalisé des progrès importants dans trois domaines : l'identification des problèmes en matière de délivrance de permis; la formulation de recommandations pour l'amélioration des pratiques (tant au sein des organismes de réglementation pris individuellement que dans l'ensemble des professions); et l'établissement de bases solides pour aller de l'avant avec la réforme de la délivrance de permis.

RÉUSSITES

- Recueillir, pour la première fois, des données de référence à propos des pratiques de délivrance de permis des professions réglementées de l'Ontario.
- Mettre en évidence le fait qu'il est urgent de créer des moyens plus rapides et plus adaptés de vérifier que les qualifications des personnes formées à l'étranger sont comparables aux normes canadiennes.
- Exiger des organismes de réglementation qu'ils examinent trois aspects de leurs processus de délivrance de permis : leurs exigences en matière d'expérience professionnelle; la rapidité de leurs décisions; et les frais appliqués aux auteurs d'une demande.
- Être à l'écoute des auteurs d'une demande eux-mêmes, qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger, en commandant une étude de leurs expériences du processus de délivrance de permis.
- Sonder les organismes qui évaluent les qualifications pour les professions réglementées, pour en savoir plus sur le caractère équitable de leurs évaluations.
- Formuler des recommandations spécifiques aux organismes de réglementation, aux gouvernements, aux organismes d'évaluation des compétences et aux auteurs d'une demande pour favoriser l'accès aux professions.
- Encourager les programmes de transition (programmes qui aident les professionnels formés à l'étranger à « faire le pont » entre l'éducation et l'expérience acquises et les connaissances qu'ils doivent acquérir pour obtenir l'autorisation d'exercer en Ontario).
- Défendre les dispositifs de soutien financier pour les professionnels formés à l'étranger ayant besoin de poursuivre leurs études (programmes de transition ou autres).
- Comparer de façon systématique les normes pratiquées par cinq provinces pour la délivrance d'un permis dans les domaines de l'enseignement, des soins infirmiers, de l'ingénierie, du droit et de la médecine.



- Publier un guide pour aider les organismes de réglementation à repenser les exigences qu'ils imposent pour l'accès à leurs professions.
- Fournir des conseils spécialisés sur la délivrance de permis aux nouveaux organismes de réglementation.
- Élaborer un plan pour favoriser des améliorations à long terme en matière de délivrance de permis.
- Concevoir une méthode, la première au Canada, pour évaluer le caractère équitable des pratiques d'inscription.
- Trouver un terrain d'entente entre les organismes de réglementation et les organismes d'évaluation des titres de compétences à propos des critères pour les évaluations, qui servira de base à l'amélioration continue.

Suivre la voie tracée par l'Ontario

D'autres instances continuent de consulter le Bureau du commissaire à l'équité à propos de la création du bureau et de son travail.

La commissaire à l'équité de l'Ontario a désormais des homologues au Manitoba, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

Des représentants du Danemark, de l'Australie et de l'État de New York ont également communiqué avec le BCE dans l'optique d'engager une approche similaire pour évaluer et reconnaître les qualifications.

La commissaire discute avec Frederik Thuesen, du Danish National Centre for Social Research, au sujet des immigrants hautement qualifiés.



ACCENT MIS SUR L'AMÉLIORATION

Le Bureau du commissaire à l'équité a encouragé les progrès continus, ce qui a permis d'améliorer de façon pratique et concrète les processus de délivrance de permis dans de nombreuses professions.

Les modifications ont permis de supprimer des obstacles inutiles pour les auteurs d'une demande grâce à des processus simplifiés, une communication accrue et un soutien amélioré.

FAITS SAILLANTS

- Les **architectes** ont réduit la durée de leur cours d'admission qui passe de cinq à trois jours et qui permet de **réduire le coût** de moitié.
- Les **avocats** inscrits au barreau d'une juridiction de common law qui ont au moins 10 mois d'expérience juridique ne sont plus tenus d'effectuer un **stage obligatoire**.
- Les **diététistes** ont proposé une nouvelle **classe de permis**, permettant aux auteurs d'une demande de pratiquer dans des domaines de compétence établie tout en achevant une formation supplémentaire.
- Les **enseignantes et enseignants** ont conçu un **système de demande basé sur le Web**, permettant à toutes les personnes, quels que soient leur instance d'origine et le programme suivi, de présenter une demande d'inscription en ligne.
- Les **géoscientifiques** ont introduit un **système de demande et de paiement en ligne**; un accusé de réception automatique est immédiatement envoyé par courriel.
- Les **infirmières et infirmiers** ont **harmonisé** leurs exigences en matière de **maîtrise de la langue** avec celles d'autres instances canadiennes.
- Les **optométristes** ont **réorganisé leur site Web** pour faire en sorte que les renseignements sur l'inscription, les trousseaux de demande et la foire aux questions soient complets et faciles à trouver et à comprendre.
- Les **techniciens et technologues en génie** ont commencé à avoir recours à une procédure de **notification automatique par courriel** pour informer les auteurs d'une demande en temps utile sur l'état d'avancement de leur demande d'inscription.
- Les **technologues dentaires** prévoient de supprimer la nécessité d'acquiescer une **expérience au Canada**, ce qui s'avère souvent difficile pour les auteurs d'une demande formés à l'étranger.
- Les **thérapeutes respiratoires** ont expliqué comment la « bonne moralité » est évaluée, de façon à ce que les auteurs d'une demande **comprennent exactement** ce qui est exigé.



Mobilité de la main-d'œuvre et accès équitable

Les lois fédérales et provinciales ont été récemment modifiées dans l'optique de simplifier la délivrance de permis aux professionnels dans l'ensemble du pays. Il s'agit d'un enjeu national majeur et le Bureau du commissaire à l'équité est activement impliqué dans l'étude de ses répercussions sur la délivrance de permis en Ontario.

Depuis décembre 2009, la Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre (« Loi de 2009 ») a aidé à traiter en priorité les demandes présentées par les professionnels venant d'autres provinces en vue d'exercer en Ontario. Le BCE a reconnu que ceci pourrait aboutir à avoir deux poids, deux mesures : les professionnels formés en Ontario et ceux formés à l'étranger arrivant directement en Ontario pourraient être confrontés à un processus plus rigoureux que les personnes qui sont déjà titulaires d'un permis dans une autre province canadienne.

- *Le BCE travaille avec les organismes de réglementation de l'Ontario pour veiller à ce que la mise en œuvre de la Loi de 2009 **ne compromette pas le principe d'accès équitable** aux professions pour les auteurs d'une demande, quelle que soit leur instance d'origine.*
- *Dans la plupart des professions, les **nouvelles règles fonctionnent bien**.*
- *À ce jour, le BCE a estimé que la Loi de 2009 affecte le principe d'accès équitable pour deux professions réglementées seulement : les optométristes et les psychologues. Le **BCE a fait part de ses préoccupations** à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée, et continue de suivre la situation.*

PROCESSUS
SIMPLIFIÉS

COMMUNICATION
ACCRUE

SOUTIEN
AMÉLIORÉ

INFORMATION PERTINENTE

Pour améliorer le système de délivrance de permis en Ontario, le Bureau du commissaire à l'équité doit avoir accès à une information précise et pertinente, fournie en temps utile par les organismes de réglementation et leurs partenaires dans le processus de délivrance de permis. L'analyse de cette information aide le BCE à déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de prendre des mesures.

COLLECTE D'INFORMATION

Les organismes de réglementation soumettent trois types de rapports au BCE. Ces exigences imposées aux organismes de réglementation en matière d'établissement de rapports sont les premières dans l'histoire de l'Ontario. Outre le fait qu'ils fournissent des renseignements essentiels au BCE, les rapports permettent une meilleure analyse et une responsabilité accrue, et favorisent une culture d'amélioration intéressante au sein des professions réglementées.

- **Rapport sur les pratiques d'inscription équitables** – Rapport annuel décrivant les pratiques actuelles de délivrance de permis d'un organisme de réglementation et les progrès réalisés par cet organisme pour satisfaire aux exigences des lois ontariennes sur l'accès équitable.
- **Rapport de vérification** – Rapport rédigé par un organisme externe suite à l'examen par cet organisme des pratiques de délivrance de permis d'un organisme de réglementation. Les vérifications aident le BCE à déterminer si les pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables.

De l'automne 2008 au printemps 2010, l'un des objectifs centraux du BCE a consisté à procéder à la vérification de l'ensemble des professions réglementées. Le premier cycle triennal est désormais achevé. De l'avis des

vérificateurs, tous les organismes de réglementation respectaient la loi. Les auteurs ont toutefois formulé un grand nombre de recommandations en vue d'améliorer les pratiques des organismes.

À l'avenir, la commissaire n'exigera de vérification que lorsqu'elle aura besoin d'un examen détaillé des pratiques de délivrance de permis d'un organisme spécifique.

- **Rapport sur l'examen du processus d'accès à la profession** – Rapport rédigé par un organisme de réglementation une fois qu'il s'est livré à une analyse systématique de ses pratiques de délivrance de permis ou des exigences imposées aux auteurs d'une demande. L'examen porte généralement sur des aspects spécifiques. Les examens *volontaires* (réalisés par l'organisme de sa propre initiative) favorisent la réflexion et l'amélioration continues. La commissaire demandera à un organisme de se livrer à un examen *obligatoire* si elle estime que l'examen par l'organisme de ses propres pratiques de délivrance de permis et de ses exigences en la matière sera bénéfique pour ledit organisme.

La nouvelle stratégie du BCE visant à promouvoir l'amélioration continue s'appuiera sur ces activités d'établissement de rapports, ce qui donnera lieu à un nouveau niveau d'évaluation et débouchera sur de nouvelles mesures.



BÂTIR UN CORPUS DE RECHERCHES

Parallèlement à l'élaboration du système d'établissement de rapports décrit précédemment, à l'analyse des rapports proprement dit et à l'étude des pratiques d'autres instances (voir l'encadré), le BCE a réalisé des recherches sur les aspects suivants :

- l'expérience des personnes ayant présenté une demande d'inscription à une profession réglementée de l'Ontario;

- les pratiques des organismes auxquels les organismes de réglementation en Ontario ont recours pour évaluer les qualifications des auteurs d'une demande.

Grâce à ces ressources, l'Ontario dispose désormais de son premier corpus de recherches sur les organismes de réglementation et leurs partenaires pour l'évaluation.

Recherches menées à travers le Canada

En mai 2010, le BCE a publié les résultats du tout premier projet de recherches majeur sur les exigences en vigueur dans d'autres instances canadiennes en matière de délivrance de permis.

L'étude a porté sur les exigences imposées aux enseignantes et enseignants, aux infirmières et infirmiers, aux ingénieurs, aux avocates et avocats, et aux médecins et chirurgiens en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec.

Ces recherches permettent au BCE de comprendre où se situent les exigences en matière de délivrance de permis en vigueur en Ontario par rapport à d'autres instances, et de prendre des décisions éclairées à propos des améliorations à apporter et des pratiques exemplaires.

Avec la collaboration d'un groupe de travail, le personnel du BCE a ébauché un guide d'évaluation des pratiques de délivrance de permis.





Office of the
fairness
commissioner

Bureau du
commissaire à
l'équité



La commissaire et le personnel du BCE rencontrent régulièrement diverses parties prenantes à travers l'Ontario afin de discuter du travail accompli par le BCE. Récemment, la commissaire et le personnel du bureau ayant été invités à faire part de leur expérience et de leur expertise à d'autres instances, des rencontres ont également été organisées à l'extérieur de la province.

FAITS SAILLANTS

- **Mai 2010** – La commissaire Jean Augustine prend la parole à la Fondation canadienne des relations raciales à Montréal.
- **Juin 2010** – La commissaire s'exprime lors de l'assemblée générale annuelle d'Immigrant Services Calgary.
- **Juillet 2010** – La directrice générale Nuzhat Jafri prononce un discours lors de l'International Conference on Knowledge, Culture and Change in Organizations à Montréal. Elle évoque l'incorporation de personnel aux profils, expériences et perspectives divers; elle fait remarquer que le Canada est un chef de file dans ce domaine et que l'Ontario est à l'avant-garde.
- **Septembre 2010** – La directrice générale participe à un groupe de discussion sur la délivrance de titres et certificats professionnels à la National Immigrant Integration Conference à Boston.
- **Octobre 2010** – La commissaire présente aux députés provinciaux et à leur personnel les progrès accomplis en matière d'amélioration de l'accès aux professions réglementées.
- **Novembre 2010** – La commissaire s'exprime lors de la réunion d'inauguration de la Kingston Immigration Partnership Assembly, la réunion de 100 représentants d'organismes, de clients et de membres de la communauté. Elle présente le travail du BCE, les enjeux importants autour de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants dans les collectivités de petite ou moyenne taille, et la façon dont les nouveaux arrivants favorisent la prospérité de ces collectivités.
- **Février 2011** – La commissaire prend la parole à Ottawa à l'occasion de la première réunion sur les immigrants francophones en Ontario.
- **Mars 2011** – La commissaire participe à un atelier de la 13^e Conférence nationale Metropolis, organisée à Vancouver sur le thème suivant : Internationally Educated Immigrants: Steps Towards Their Successful Integration into the Canadian Labour Market (Immigrants formés à l'étranger : vers leur intégration réussie sur le marché du travail canadien).
- **Mars 2011** – La commissaire s'exprime à l'Alliance urbaine sur les relations interraciales, pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

VIGILANCE SOUTENUE

Le Bureau du commissaire à l'équité travaille avec les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes pour promouvoir un climat d'amélioration.

L'un des aspects essentiels du travail du BCE consiste à tirer parti du rapport intitulé *Ouvrir la voie : Recommandations concernant les mesures à prendre dans le cadre du système de délivrance de permis professionnel en Ontario*. Publié au printemps 2010, ce rapport :

- met en évidence 17 recommandations spécifiques pour faire en sorte que les auteurs d'une demande d'inscription à une profession réglementée ne soient pas confrontés à des obstacles imprévus ou déraisonnables les empêchant d'exercer dans leurs domaines respectifs;

- formule des recommandations à l'intention des organismes de réglementation, des organismes d'évaluation des titres de compétences, des gouvernements provinciaux et fédéral, et des auteurs d'une demande eux-mêmes.

Visant principalement à améliorer la communication et la coordination, les recommandations sont pratiques et réalistes et ne sont pas très onéreuses à mettre en œuvre.

Les recommandations seront intégrées dans la stratégie du BCE visant à promouvoir l'amélioration continue.





Simplification de la délivrance de permis aux médecins – Un effort continu

Le Bureau du commissaire à l'équité a trouvé que la complexité du processus de délivrance de permis aux médecins était une source de préoccupation majeure.

*Au début 2010, le BCE a recommandé que le gouvernement de l'Ontario rencontre les sept organisations participant à la délivrance de permis aux médecins, afin de discuter des moyens de **garantir une certaine transparence** dans leurs décisions, de **supprimer les doublons** au sein du système de délivrance de permis, et de **reconnaître l'équivalence de la formation et de l'expérience** des médecins formés à l'étranger. Depuis lors :*

- Le 28 juin 2010, la ministre de la Santé et des Soins de longue durée a organisé cette réunion.*
- La commissaire a rencontré ces organisations le 29 novembre 2010 et continue d'œuvrer à l'amélioration du processus de délivrance de permis aux médecins.*

Le BCE s'attache principalement à trouver des solutions de rechange aux exigences de résidence obligatoire. Nombre de médecins formés à l'étranger ne peuvent satisfaire à cette exigence en raison du nombre limité de places en résidence, ce qui les empêche d'exercer en Ontario malgré la pénurie de médecins que connaissent bien des collectivités.



CONSEILS AU GOUVERNEMENT POUR 2010-2011

Le Bureau du commissaire à l'équité relève directement du ministre des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario, et le tient informé à propos de l'accès équitable aux professions réglementées de la province.

La commissaire rencontre également chaque année les huit ministres* en charge des professions réglementées, afin d'attirer leur attention sur les problèmes et les progrès constatés dans les organismes de réglementation qu'ils contrôlent. La commissaire rencontre également le ministre de la Formation et des Collèges et Universités, responsable du nouvel Ordre des métiers de l'Ontario et de l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre en Ontario.

Voici le résumé des mises à jour fournies par la commissaire à chaque ministre ainsi que la liste des organismes de réglementation relevant des ministères respectifs.

*Un organisme de réglementation, l'Ontario Association of Certified **Engineering Technicians and Technologists**, n'a aucune affiliation ministérielle.

*L'honorable Jean Augustine, C.P. C.M.,
en compagnie de l'honorable Dr Eric Hoskins,
ministre des Affaires civiques et de l'Immigration
de l'Ontario.*





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES

Ordre des **vétérinaires** de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec la ministre :

- L'Ordre des vétérinaires craint que les modifications apportées à la mobilité de la main-d'œuvre, en particulier les dispositions entre le Québec et la France et entre le Canada et l'Europe, qui facilitent l'entrée au Canada de certains vétérinaires formés à l'étranger, n'entraînent une baisse des exigences en matière de délivrance de permis.

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Ordre des **architectes** de l'Ontario

Barreau du Haut-Canada

Institut des **comptables agréés** de l'Ontario

Société des **comptables en management** de l'Ontario

Association des **comptables généraux** accrédités de l'Ontario

Ordre des **ingénieurs** de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec le ministre :

- Le BCE est d'avis qu'une loi protégeant les titres utilisés par les comptables en Ontario (comptables agréés, comptables en management et comptables généraux accrédités) n'est *pas* de nature à empêcher l'accès à ces professions.

- Les organismes de réglementation prennent des mesures pour simplifier la délivrance de permis. À titre d'exemples :

- > Les architectes prévoient de réduire leurs exigences en matière d'expérience professionnelle.
- > Les comptables en management suppriment l'exigence de diplôme pour les auteurs d'une demande venant du Royaume-Uni ou d'Australie.

- L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a proposé de modifier sa réglementation en matière de délivrance de permis en ce qui concerne les aspects suivants : exigences liées à l'expérience professionnelle canadienne; exigences liées à la citoyenneté canadienne ou au statut de résident permanent; cadre national pour l'autorisation d'exercer; et certificats d'autorisation.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Ordre des **éducatrices et des éducateurs de la petite enfance**

Faits saillants des discussions avec la ministre :

- L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance améliore son système d'inscription. Cela réduira la durée de traitement des demandes (qui passera de plusieurs mois à quatre à six semaines).

CONSEILS AU GOUVERNEMENT POUR 2010–2011 (SUITE)

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Ordre des **travailleurs sociaux et des techniciens en travail social** de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec la ministre :

- L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social a signé une entente formelle avec World Education Services (WES), organisme qui évalue les diplômes, pour tirer parti de l'expertise de WES. L'ordre prend en charge les frais facturés par WES à l'auteur d'une demande.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Ordre des **enseignantes et des enseignants** de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec la ministre :

- L'Ordre des enseignantes et des enseignants améliore son site Web en lançant un système de demande en ligne et fournit un meilleur service téléphonique à la clientèle pour les auteurs d'une demande.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Ordre des **audiologistes et des orthophonistes** de l'Ontario

Ordre des **chiropraticiens** de l'Ontario

Ordre royal des **chirurgiens dentistes** de l'Ontario

Ordre des **denturologistes** de l'Ontario

Ordre des **diététistes** de l'Ontario

Ordre des **ergothérapeutes** de l'Ontario

Ordre des **homéopathes** de l'Ontario

Ordre des **hygiénistes dentaires** de l'Ontario

Ordre des **infirmières et infirmiers** de l'Ontario

Ordre des **kinésiologues** de l'Ontario

Ordre des **massothérapeutes** de l'Ontario

Ordre des **médecins et chirurgiens** de l'Ontario

Ordre des **naturopathes** de l'Ontario

Ordre des **opticiens** de l'Ontario

Ordre des **optométristes** de l'Ontario

Ordre des **pharmaciens** de l'Ontario

Ordre des **physiothérapeutes** de l'Ontario

Ordre des **podologues** de l'Ontario

Ordre des **praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs** de l'Ontario

Ordre des **psychologues** de l'Ontario

Ordre des **psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale** de l'Ontario

Ordre des **sages-femmes** de l'Ontario

Ordre des **technologistes de laboratoire médical** de l'Ontario

Ordre des **technologues dentaires** de l'Ontario

Ordre des **technologues en radiation médicale** de l'Ontario

Ordre des **thérapeutes respiratoires** de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec la ministre :

- Le BCE a confirmé la nécessité de prendre des mesures à propos des allégations de pratiques d'évaluation inéquitables au sein de l'Ordre des denturologistes, et la ministre a approuvé.



- Le BCE a aussi fait part de ses inquiétudes concernant des problèmes dans trois autres professions :
 - > Optométristes – le projet de supprimer un programme de transition à l'Université de Waterloo sans offrir d'autre solution, et le projet d'interdire aux ophtalmologistes de présenter une demande d'inscription comme optométristes.
 - > Médecins et chirurgiens – la complexité du processus d'autorisation d'exercice pour les médecins (en particulier les diplômés en médecine formés à l'étranger), et la vitesse des changements dans ce domaine.
 - > Psychologues – la proposition d'exiger que tous les auteurs d'une demande aient un doctorat, ce qui supprime l'accès pour les personnes titulaires d'une maîtrise.
- Le BCE a informé la ministre de l'avancement des travaux avec les conseils des cinq nouveaux ordres des professions de la santé réglementées en vue de favoriser des pratiques équitables en matière de délivrance de permis. (Voir « Nouvelles professions de la santé », p. 3.)

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Ordre des **arpenteurs-géomètres** de l'Ontario

Association des **forestiers** professionnels de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec la ministre :

- Les deux organismes de réglementation ont clairement défini les étapes nécessaires à l'obtention de permis en Ontario.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD, DES MINES ET DES FORÊTS

Ordre des **géoscientifiques** professionnels de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec le ministre :

- De n'importe où dans le monde, les auteurs d'une demande de permis de géoscientifique peuvent désormais à la fois remplir leur demande et payer les frais afférents à la demande en ligne.

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

[À partir de 2012] Ordre des **métiers** de l'Ontario

Faits saillants des discussions avec le ministre :

- L'Ordre des métiers de l'Ontario sera complètement opérationnel en 2012. Le BCE contrôle la mise en place de cet ordre, et prévoit de travailler avec lui pour faire en sorte que les pratiques de délivrance de permis pour les métiers spécialisés soient transparentes, objectives, impartiales et équitables.
- La commissaire a recommandé que ce ministère, qui est en charge de l'aide aux étudiants, verse une aide financière aux professionnels formés à l'étranger qui doivent suivre des études et une formation complémentaires pour obtenir l'autorisation d'exercer.

ÉTATS FINANCIERS

État des recettes et des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
Recettes		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	1 689 900 \$	1 689 900 \$
Revenu en intérêts	5 907	849
Produits divers	26 404	–
	1 722 211	1 690 749
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 053 473	1 084 310
Services	313 759	436 929
Administration	125 546	108 080
Transport et communications	53 009	41 932
Amortissement	12 011	13 757
	1 557 798	1 685 008
Excédent des recettes sur les dépenses	164 413 \$	5 741 \$

Notes afférentes aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'année durant laquelle ils ont été reçus.

b) Estimations de la direction

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date de préparation des états financiers, et les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. Engagements

Le Bureau a engagé 160 000 \$ aux fins d'améliorations locatives qui seront terminées au cours du prochain exercice.

ÉQUIPE DU BCE

L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M.,
commissaire à l'équité

Janelle Benjamin, conseillère en politiques

Larry Colle, agent de sensibilisation et de liaison

Florine Ip, adjointe administrative/réceptionniste

Nuzhat Jafri, directrice générale

Jennifer Louis, conseillère en politiques

Angelika Neuenhofen, conseillère
en programmes

Mabel Opoku, chef des opérations

Mona Qi Feng, attachée de direction

Heather Robbins-Ballard, conseillère
en programmes

Beatrice Schriever, agente des communications

Jessica Walters, conseillère en programmes

Wilson West, conseiller en programmes



Bureau du commissaire à l'équité
595, rue Bay, bureau 1201
Toronto (Ontario)
M7A 2B4
Canada
téléphone : 416.325.9380 *sans frais* : 1.877.727.5365
ats : 416.326.6080
ofc@ontario.ca | www.fairnesscommissioner.ca

This document is also available in English.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

ISSN 1925-8666 (Imprimé)
ISSN 1916-8608 (En ligne)

Le Bureau du commissaire à l'équité est un organisme autonome du gouvernement de l'Ontario, créé aux termes de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*. Son mandat est de garantir l'adoption de pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables par certaines professions réglementées.



« Grâce à notre travail, les personnes qualifiées sauront qu'en Ontario, leur formation et leurs qualifications sont les seuls critères entrant en ligne de compte pour la pratique de leur profession. Elles auront la possibilité de se réaliser pleinement, d'atteindre leurs objectifs personnels et de contribuer de façon immédiate et significative à la construction de notre province. »

L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M.
Commissaire à l'équité
Province de l'Ontario